



Séance du 12 avril 2016

L'an deux mil seize, le mardi douze avril le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle Cabralès de SADIRAC, sous la présidence de Mme Mathilde FELD Présidente de la Communauté de Communes du Créonnais.

PRESENTS (29): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie SORIN, M. Xavier SMAGGHE, **BLEIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Jean SAMENAYRE, Mme Sylvie DESMOND, Mme Angélique RODRIGUEZ, M. Pierre GREIL, M. Patrick FAGGIANI **CURSAN** : M. Jean Pierre SEURIN, M. Ludovic CAURRAZE, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT** : M. Michel NADAUD, M. Michel FERRER, **LIGNAN DE BORDEAUX** : M. Pierre BUISSERET **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Marie Claire GRAVELLIER, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Daniel COZ, M. Jean Louis MOLL, Mme Marie Ange BURLIN, Mme Christelle DUBOS, Mme Barbara DELESALLE, M. Patrick GOMEZ, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : M. Joël RAUZET suppléant de M. Michel DOUENCE, **SAINT LEON** : Mme Nadine DUBOS.

ABSENTS (07) : CREON : Mme Isabelle MEROUGE pouvoir à M. Pierre GACHET, **HAUX** : M. Patrick PETIT pouvoir à M. Jean SAMENAYRE, Mme Nathalie AUBIN pouvoir à Mme Mathilde FELD, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Jacques BORDE pouvoir à M. Alain BOIZARD, **LIGNAN DE BORDEAUX** : Mme Valérie CHAMPARNAUD pouvoir à M. Pierre BUISSERET, **SADIRAC** : M. Fabrice BENQUET pouvoir à Mme Christelle DUBOS, **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES pouvoir à Mme Nadine DUBOS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Daniel COZ conseiller communautaire de la Commune de SADIRAC secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2016
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente en vertu de sa délégation de compétences

DELIBERATIONS

Compte administratif 2015 (délibération 17.04.16)
Compte de gestion 2015 (délibération 18.04.16)
Affectation des résultats 2015 (délibération 19.04.16)
Cotisations et subventions 2016 (délibération 20.04.16)
Taux des taxes 2016 (délibération 21.04.16)
Taux T.E.O.M. 2016 (délibération 22.04.16)
Budget 2016 (délibération 23.04.16)

Rapport d'activités 2015

QUESTIONS DIVERSES

Intervention des Vice- Présidents sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

1- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 15 MARS 2016 A MADIRAC

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mme la Présidente fait part au Conseil Communautaire qu'aucune décision n'a été prise par application de sa délégation de compétences depuis le Conseil Communautaire du 15 mars 2016.

3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (délibération n°17.04.16)

Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote

Madame la Présidente s'étant retirée, Monsieur Bernard PAGES, vice-président chargé des finances, est élu pour présider ce vote.

1 – en fonctionnement, ce compte arrêté en 2014) * Recettes : 5 681 176.65€ (3 602 566.05 € en 2014)
* Dépenses : 4 794 674.29 € (3 629 678.85 € en 2014)

laisse apparaître un excédent de clôture de 1 095 066.45 € (compte tenu du report excédentaire antérieur de 208 564.09 €).

2 - en investissement, ce compte arrêté en 2014) * Recettes : 532 489.31 € (472 523.81 € en 2014)
* Dépenses : 290 333.43 € (321 735.50 € en 2014)

laisse apparaître un excédent de clôture de 122 130.30 € (compte tenu du report antérieur déficitaire de 120 025.58 €).

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 306 127.20 € en dépenses et à 323 851 € en recettes.

Compte tenu des données précitées, il apparaît donc un excédent de financement en investissement de 139 854.10€.

Le résultat consolidé présente un excédent de 1 234 920.55 € (la balance générale arrêtée au 31.12.2015 est annexée à la présente)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré : à l'unanimité, des membres présents ou représentés
- Adopte le Compte Administratif 2015

4- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 (délibération n°18.04.16)

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- Adopte le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

5- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 (délibération n°19.04.16)

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Mathilde FELD,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- Après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : excédent 886 502.36 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) excédent : 208 564.09 €

Résultat de clôture à affecter : 1 095 066.45 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : Excédent : 242 155.88€

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) déficit : 120 025.58 €

Résultat comptable cumulé (à reporter en R001) : excédent : 122 130.30 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 306 127.20 €

Recettes d'investissement restant à réaliser : 323 851 €

Solde des restes à réaliser : excédent 17 723.80 €

Excédent réel de financement : 139 854.10 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement

dégagé à la section d'investissement : 0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : 1 095 066.45 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Excédent reporté: F (R 002) : 1 095 066.45 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1: I (R001) : 139 854.10 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 0 €

6- OBJET : SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2016 (délibération n°20.04.16)

Les délégués présents, présidents des associations, sont invités à quitter l'assemblée lors du débat et du vote.

Madame la Présidente présente la liste des associations mandatées par la CCC, liées par un contrat ou une convention à la Communauté de Communes du Créonnais, ainsi que la liste des associations reconnues d'intérêt communautaire pour l'année 2016 et propose aux membres présents ou représentés d'attribuer les subventions de fonctionnement sur l'enveloppe globale d'un montant de **1 177 010 €** pour l'année 2016 comme suit.

Rappel :**Modalités de paiement**

Pour une subvention supérieure à 5 000€, la dotation est mensualisée, avec une régularisation post vote du budget au mois de Mai.

Pour une subvention comprise entre 1 000€ et 5 000 €, la dotation est attribuée en deux versements: Mois de Mai et Octobre

Pour une subvention inférieure ou égale à 1 000 €, la dotation est attribuée au mois de Mai en un seul versement ou lorsqu'il s'agit d'une manifestation, après présentation du justificatif.

Discussion :

M. Alain BOIZARD, Maire de LA SAUVE MAJEURE demande la justification de l'augmentation de la subvention accordée à l'Office de Tourisme du Créonnais, M. Bernard PAGES, Vice-Président de la CCC expose que cette somme supplémentaire permettra à l'OT de se mettre en conformité avec la convention collective.

Mme Christelle DUBOS, Mairie de SADIRAC, demande qu'en 2017 une colonne soit intégrée dans le tableau avec la subvention accordée en n-1 et une colonne où sera indiquée la demande initiale de subvention émise par l'association.

M. Daniel COZ, Maire de SADIRAC, s'interroge sur la nécessité pour la CCC de cotiser à l'Association des Maires de Gironde (AMG) et l'Association des Maires de France alors que les communes sont déjà

adhérentes. Mme Christelle DUBOS rappelle que la CCC cotise également à l'ADCF (association des communautés de France).

M. Jean Pierre SEURIN, Maire de CURSAN, ne souhaite pas que le Conseil Communautaire remette en cause ces associations.

M. Pierre GACHET, Maire de CREON, précise qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause de l'intérêt de cette association (AMG) mais de « pointer » le fonctionnement peu démocratique. Elément confirmé par M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Maire de BARON, ayant assisté à des assemblées générales de l'AMG.

Mme la Présidente n'est pas opposée à l'ouverture d'un débat sur l'opportunité d'adhérer à cette association. Elle ajoute que l'on peut également s'interroger sur le rôle qu'elle a joué dans l'arbitrage du redécoupage des périmètres des EPCI, cf Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Détail des subventions

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2016 (en €)	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE	REMARQUES
ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE /SOCIAL						
La Ribambule	510 000	36	0	0		445 000 € pour les structures + 57 000 € convention collective + 8 000€ investissement
Loisirs Jeunes en Créonnais	311 160	36	0	0		306 160 € pour les structures + 5 000€ investissement
Kaléidoscope	63 000	36	0	0		60 000 € pour les structures + 3 000€ investissement
Solidarité en Créonnais	86 500	36	0	0		54 000 € en fonctionnement +29 500 € poste BIJ + 3 000 € BAFA
SOUS TOTAL	970 660					
ASSOCIATIONS TOURISME ET ENVIRONNEMENT						
Océan (Terre et Océan)	34 000	36	0	0		32 000 € + 2 000 € pour le Club nature
Office Tourisme du Créonnais	67 000	35	0	0	M. Xavier SMAGGHE	66 100 € + 900 € manifestations
SOUS TOTAL	101 000					
ASSOCIATIONS CULTURELLES						
Musique en Créonnais	30 000	36	0	0		
Les Amis de l'Abbaye	500	36	0	0		
AGAP (Amis de la poterie)	4 000	36	0	0		
Sté archéologique (SAHC)	500	36	0	0		
JOSEM	3 000	36	0	0		
La Soupape	1 200	36	0	0		
Mots de Jossy	3 000	36	0	0		
Petit bruit/plouf	1 000	36	0	0		
Poubelle verte		36	0	0		
SOUS TOTAL	43 200					
ASSOCIATIONS SPORTIVES						
Club Football Créonnais (FCC)	18 000	36	0	0		
Hand Ball Créonnais	15 000	36	0	0		
US Rugby Sadirac	11 000	36	0	0		
US Lignan Badminton	800	36	0	0		

Echiquier club Créonnais	2 000	36	0	0		
Jeunes Sapeurs Pompiers	1 300	36	0	0		
SOUS TOTAL	48 100					
MANIFESTATIONS 2016						
Festival Contes Interbibliothèques	1 750	36	0	0		
Nuit de la Sauve Majeure	1 800	34	0	0	M. Alain BOIZARD	
Fête de la Poterie	1 800	36	0	0		
Entre Deux Films	1 800	36	0	0		
JOSEM projet spécifique	1 000	36	0	0		
Chapitoscope	1 800	36	0	0		
SOUS TOTAL	9 950					
PROJETS ASSOCIATIFS SPECIFIQUES 2016						
JOSEM "Classe Orchestre"	3 500	36	0	0		
Amicale des dirigeants territoriaux du Créonnais	100	36	0	0		
SOUS TOTAL	3 600					
TOTAL GENERAL	<u>1 177 010</u>					
AFFECTE 6574						

- Article 657362 : CIAS Principal 63 400 €
- Article 6281 : Concours divers (cotisations) (voir tableau ci-dessous)

ORGANISMES	Cotisation 2010	Cotisation 2011	Cotisation 2012	Cotisation 2013	Cotisation 2014	Cotisation 2015	Cotisation 2016
CNAS	1384.08	1 384.08	1 251.95	1 497.36	1 523.52	1 600	2 070
Mission Locale Hauts de Garonne	18 554.85	19000	19 500.00	19 854.90	19 661.20	19 949.80	20 442.50
C.A.U.E.	100.00	100.00	100.00	100	100	100	500
Pays Cœur Entre Deux Mers	31 686.06	33 411.10	36 313.92	39 709.80	43 557.12	45 577.62	49 845
Office Tourisme Entre Deux Mers	17 112.02	17 872.12	20 626.20	21 110.60	21 727.18	23 040	24 483.68
Ass. Maires de Gironde		285.46	291.80	301	305.46	305.46	315
Ass. Maires de France	0.00	645.14	660.93	681	694.92	696.45	718
A.D.C.F.	1 406.70	1 427.30	1 459.00	1 569.12	1 603.67	1 588.02	1 611.33
Eveil culturel	1 600.00	1 602.00	1 602.00	1602	1602	1 602	1 682
Syndicat Gironde Numérique	4 000.00	4 079.00	3 859.00	13 646	13 656	13 400	17 433
SYSDAU - SCOT						13 000	12 265
Club Entreprise Cœur Pays Entre Deux Mers	126	150	150	150	150	150	150
	80 628.71	86 415.20	91 273.80	100 221.33	104 581.07	121 009.35	131 515.51
TOTAL ARRONDI		86 500 €	92 000 €	101 000€	105 000 €	121 500 €	133 000€

M. Alain BOIZARD, Président de l'Association de la Nuit de La Sauve, et M. Xavier SMAGGHE président de l'Office de Tourisme, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents ou représentés
 -DECIDE d'accorder les subventions (le détail des votes pour les subventions est précisé dans le tableau ci-dessus) telles que définies dans les tableaux en annexe

- DECIDE de valider les concours divers des articles 6574. 657362. 6281

7- VOTE DES TAUX DES TAXES « MENAGES» POUR 2016 ET FIXATION DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (délibération n° 21.04.16)

Taxes Ménages :

Mme la Présidente rappelle que suite au passage en fiscalité professionnelle unique, la CCC continuera de percevoir de droit une part sur la Taxe d'Habitation (T.H.) et sur les Taxes sur le Foncier Bâti (T.F.P.B.) et Non Bâti (T.F.N.B.).

Compte tenu des charges prévues au budget suite aux réunions de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire, des informations officielles et des discussions lors du DOB en date du 15 mars 2016, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire pour 2016, d'adopter les taux suivants des taxes :

- augmentation des taux des taxes de 1 %. Cette augmentation minime mais régulière permettra d'atténuer une hausse brutale qui pourrait s'avérer nécessaire au regard du programme d'investissements pluriannuels visé dans le DOB.

Ce qui porterait les taux aux valeurs suivantes :

* Taxe d'habitation: 4.76 % (taux de référence en 2011 et 2012 : 4.35%, 2013 : 4.55 % 2014 : 4.66% , 2015 : 4.71%)

* Taxe foncier bâti: 5.05% (taux de référence en 2011 et 2012 : 4.62% 2013 :4.83% 2014 : 4.95 % , 2015 : 5.00 %)

* Taxe foncier non bâti : 13.72% (taux de référence en 2011 et 2012 : 12.55% 2013 : 13.12% 2014 : 13.45%, 2015 : 13.58 %)

Le produit fiscal total prévisionnel attendu pour 2016 est de **1 409 293 €** dont :

- 806 296€ (749 973 € en 2015 , 716 102 € en 2014, 698 789 € en 2013, 623 790 € en 2012, 599 517 € en 2011) au titre de la TH

- 545 400 € (519 450 € en 2015, 494 852 € en 2014, 489 279€ en 2013, 441 487 € en 2012, 424 763 € en 2011) au titre de la TFB

- 57 597 € (57 185 € en 2015, 56 342 € en 2014, 54 317€ en 2013, 51 581 € en 2012, 51 191 € en 2011) au titre de la TFNB

Cotisation Foncière des Entreprises

L'intégration fiscale progressive des taux de CFE (art. 1638 quater CGI)

Mme la Présidente rappelle que le taux de CFE fait l'objet d'un lissage sur 6 ans depuis 2015 suite au passage en FPU.

Le **dispositif de lissage** ou **d'unification progressive du taux** consiste dans la détermination d'une durée d'unification en fonction du rapport calculé entre le taux le moins élevé et le plus élevé de celui de la commune ou de la communauté constatés l'année précédente soit en 2014.

La réduction s'opère par fractions égales entre, d'une part, le taux de la commune en N-1 et, d'autre part, le taux de la communauté nouvellement en FPU.

Mme la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- De voter le taux de CFE de 28.78% qui s'appliquera sur des bases prévisionnelles de 1 484 000€ avec par conséquent un produit attendu de 427 375 € (en 2015, bases= 1 515 000 € avec un produit de 436 152 €) avec une période de lissage de 6 ans

Discussion :

M. Daniel COZ, Maire de SADIRAC, expose qu'au vu des résultats excédentaires de la CCC en 2015, il est difficile de justifier d'une hausse du taux des taxes sauf à ce que les programmes d'investissement soient réalisés.

Mme la Présidente confirme que son intention est bien de réaliser le programme d'investissement tel que présenté lors du DOB. Par ailleurs elle invite à la prudence quant aux résultats qui seront constatés à la fin de l'exercice, aussi une croissance régulière symbolique est justifiée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré : à la majorité (27 voix Pour, 9 abstentions : M. Pierre BUISSERET (2 voix), M. Daniel COZ, Mme Marie Ange BURLIN, Mme Barbara DELESALLE, M. Patrick GOMEZ, M. Alain BOIZARD (2 voix) M. Jean Pierre SEURIN, 0 Voix Contre) des membres

présents ou représentés :

ADOPTÉ pour 2016 avec les produits attendus précités les taux proposés qui suivent :

* Taxe d'habitation	: 4.76 %
* Taxe foncier bâti	: 5.05 %
* Taxe foncier non bâti	: 13.72 %

FIXE le taux de CFE à 28.78% (qui s'appliquera sur des bases prévisionnelles de 1 484 000 € avec par conséquent un produit attendu de 427 375€) pour l'année 2016

CHARGE Mme la Présidente de signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération

8- VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2016. (SEMOCTOM et SIVOM RIVE DROITE) (délibération n°22.04.16)

Préambule introductif :

Madame la Présidente rappelle les dispositions issues de l'article 107 de la loi de Finances (LF) pour 2004 (et reconduites depuis cette date pour les LF successives) relatives d'une part au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et d'autre part, à l'institution de zonage pour la perception de cette taxe ainsi qu'à l'harmonisation progressive des taux de cette taxe.

Par délibération du 13 octobre 2011 (délibération n°34.10.11), le Conseil Communautaire a instauré autant de zonages que de communes.

Madame la Présidente présente un document précisant pour chaque zone les bases d'imposition prévisionnelles 2016 nécessaires pour le vote du taux.

Madame la Présidente rappelle le principe de l'équilibre financier adopté jusqu'ici (recettes issues des produits fiscaux égales aux dépenses annoncées par le SEMOCTOM et le SIVOM RIVE DROITE)

Les produits attendus sur information des deux syndicats sont présentés en tableau annexe 1, les bases prévisionnelles du FB (assiette de l'impôt) ont été communiquées dans la note de synthèse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

DECIDE de fixer les taux de la T.E.O.M. pour l'année 2016 comme suit :

Commune de BARON SEMOCTOM	Base d'imposition	594 163 €
	Taux	15.88 % (15.93 % en 2015, 15.95 % en 2014)
	Produit attendu	94 326.93 €
Commune de BLESIGNAC SEMOCTOM	Base d'imposition	129 405 €
	Taux	20.28 % (20.44 % en 2015, 20.99 % en 2014)
	Produit attendu	26 261.01 €
Commune de CREON SEMOCTOM	Base d'imposition	3 709 681 €
	Taux	11.86 % (12.65 % en 2015, 13.69 % en 2014)
	Produit attendu	439 948.20 €
Commune de CURSAN SEMOCTOM	Base d'imposition	367 288 €
	Taux	13.79% (14.00 % en 2015, 14.03% en 2014)
	Produit attendu	50 640.39 €
Commune de HAUX SEMOCTOM	Base d'imposition	575 085 €
	Taux	11.89 % (11.56 % en 2015, 12.32% en 2014)
	Produit attendu	68 349.43 €
Commune de LA SAUVE MAJEURE SEMOCTOM	Base d'imposition	1 080 891 €
	Taux	11.00 % (11.57 % en 2015, 11.93% en 2014)
	Produit attendu	118 951.74 €

Commune de LE POUT	Base d'imposition	322 207 €
SEMOCTOM	Taux	14.68 % (14.31% en 2015, 13.71 % en 2014)
	Produit attendu	47 286.18 €

Commune de LIGNAN DE BORDEAUX	Base d'imposition	710 793 €
SIVOM RIVE DROITE	Taux	11.65 % (8.01 % en 2015, 13.62 % en 2014)
	Produit attendu	82 778 €

Commune de LOUPES	Base d'imposition	441 137 €
SEMOCTOM	Taux	13.77 % (14.92 % en 2015, 13.75 % en 2014)
	Produit attendu	60 746.21 €

Commune de MADIRAC	Base d'imposition	138 854 €
SEMOCTOM	Taux	13.32 % (12.82% en 2015, 12.95 % en 2014)
	Produit attendu	18 489.06 €

Commune de SADIRAC	Base d'imposition	2 961 940 €
SEMOCTOM	Taux	11.41% (11.51% en 2015, 11.95 % en 2014)
	Produit attendu	338 038.92 €

Commune de SAINT GENES DE LOMBAUD	Base d'imposition	245 256 €
SEMOCTOM	Taux	12.14 % (12.85% en 2015, 11.35 % en 2014)
	Produit attendu	29 778.84 €

Commune de SAINT LEON	Base d'imposition	0 €
SEMOCTOM	Taux	0 %
	Produit attendu	0 €

Soit un montant attendu de 1 293 430 € (SEMOCTOM) et 82 778 € (SIVOM RIVE DROITE) pour un total de 1 376 208 € (1 336 649 € en 2015, 1 341 963 € en 2014, 1 339 350 € en 2013, 1 310 758.33 € en 2012, 1 233 138 € en 2011 et 1 264 233 € en 2010)

9- ADOPTION DU BUDGET 2016 (délibération n°23.04.16)

Préambule

L'article L2312-2 du CGCT dispose que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil communautaire en décide ainsi, par article.

Ces dispositions découlent du principe de spécialité budgétaire selon lequel l'autorisation donnée par l'assemblée délibérante n'est pas globale mais limitée à un montant maximal par catégorie de dépense.

L'adoption d'une délibération par le Conseil Communautaire n'est pas subordonnée à l'intervention d'un vote formel ou d'une discussion préalable dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents a pu être constaté après un débat effectif faisant suite à une question posée par le Président.

Par ailleurs, selon le Conseil d'Etat, les crédits inscrits au budget de la Communauté de Communes doivent être présentés et adoptés par chapitre ou, si le Conseil Communautaire en décide ainsi, par article, sans qu'il soit nécessairement procédé à un vote formel sur chacun des chapitres ou articles. Ainsi, l'absence d'un vote formel sur chacun des chapitres n'est pas de nature à entacher d'illégalité la délibération d'adoption du budget. *Il en résulte que la constitution d'un vote formel sur chacun des chapitres ou articles budgétaires ne constitue pas une formalité substantielle du vote du budget.*



Ainsi, le Conseil Communautaire peut donc adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

Proposition de Mme la Présidente :

Conformément à l'avis de la Commission des Finances, du Bureau communautaire et suite aux conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires, Mme la Présidente propose de voter le Budget 2016 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- **section de fonctionnement 6 185 010.45 euros**
- **section d'investissement 1 568 287 euros**

Délibération proprement dite :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré : à la majorité (35 voix Pour, 1 abstention M. Patrick GOMEZ, 0 voix Contre) des membres présents ou représentés :

DECIDE d'adopter le budget 2016 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement 6 185 010.45 euros

Section d'investissement 1 568 287 euros

10- QUESTIONS DIVERSES

- **RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

Mme la Présidente présente le rapport d'activités 2015 et indique que ce document sera envoyé à chaque commune.

- **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

Mme la Présidente rappelle que la coordinatrice du PEDT a fait valoir son droit à mutation et a quitté la CCC le 4 avril 2016. D'autre part, la responsable du service Enfance jeunesse a fait parvenir un courrier dans lequel elle expose sa volonté de cesser ses fonctions à la fin du mois d'avril 2016.

La vacance des deux postes a fait l'objet d'une déclaration et un appel à candidatures a été lancé, plus de 90 CV ont été reçus.

Les entretiens se dérouleront vendredi 15 avril 2016, pour une prise effective de fonctions au mieux le 25 avril 2016.

- **SDCI**

Mme la Présidente rappelle que M. le Préfet a arrêté le SDCI le 29 mars 2016 :

- Communauté de Communes du Créonnais moins la Commune de Lignan de Bordeaux mais avec les communes de Capian, Cardan et Villenave de Rions.
- Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers avec adjonction des communes de Lignan de Bordeaux, Tabanac, Le Tourne et Langoiran
- Communauté de Communes de Podensac avec CdC des Coteaux de Garonne, Paillet, Rions et Lestiac sur Garonne.

Certains Maires de la CCC ont sollicité un RDV auprès de M. le Préfet afin d'évoquer la question de cette modification de périmètre. L'entrevue aura lieu le 14 avril 2016.

Dès la publication du SDCI (29 mars 2016), l'arrêté de projet de périmètre sera défini pour la mise en œuvre du schéma. Il devra être pris jusqu'au **15 juin 2016**.

Cet arrêté de projet de périmètre sera notifié à chaque commune incluse dans le projet de périmètre afin de recueillir l'**accord** de chaque conseil municipal et aux EPCI afin de recueillir leurs avis.

Les conseils municipaux disposeront de **75 jours** pour se prononcer.

A défaut, d'avis dans ce délai, ils sont réputés favorables.

La création, la modification ou la dissolution d'un l'ECPI à fiscalité propre sera prononcée alors, par arrêté, après accord exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale, y compris le conseil municipal de la commune dont le conseil municipal est le plus nombreux si cette dernière représente au moins les 1/3 de la population totale.

A défaut d'accord, le Préfet peut, par décision motivée, après avis favorable de la CDCI (si le projet ne figurait pas au schéma) ou avis simple pour un projet figurant au schéma, créer l'EPCI à fiscalité propre.

La CDCI dispose d'un délai **d'un mois** à compter de sa saisine pour se prononcer.

A défaut, d'avis dans ce délai il est réputé favorable.

L'arrêté préfectoral intègre les propositions de modification du périmètre adoptées par la CDCI à la majorité des 2/3 de ses membres.

Les arrêtés portant création d'EPCI doivent avoir été pris avant le 31 décembre 2016, pour une prise d'effet au 1er janvier 2017.

- **OPAH – COTECH**

- o Le Bilan de la 4^{ème} année se tiendra le 26 avril 2016 à 14 :30 salle citoyenne de Créon
- o Le 16^{ème} COTECH aura lieu le 10 juin 2016 à 14 heures 15 à la CCC

- Le Conseil D'administration du **CIAS** s'est réuni le 22 mars 2016 à 19 heures à la CCC, le Budget 2016 a été voté (211 568.55 € en fonctionnement et 3 658 € en investissement). Mme la Présidente insiste sur le nombre croissant de situations suivies par le travailleur social du CIAS.

- **PLUI :**

- o L'atelier Economie Agriculture s'est tenu le 1^{er} avril 2016.
- o Le 2nd circuit bus aura lieu le 29 avril 2016, le Cabinet Métropolis présentera les points à enjeux.

11- INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS

11.1 Madame la Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale : Sophie SORIN

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'avancement des dossiers sous sa responsabilité :

Chalets Emmaüs

Un chalet se libère le 16 avril, le locataire ayant trouvé un logement pérenne.

Le nouvel occupant entrera dans les lieux le 18 avril. Il s'agit d'une personne avec un enfant, résidant actuellement à St Léon et dans une situation de mal logement.

Le second chalet devrait se libérer au mois de juin, le deuxième bail arrivant à terme le 7 de ce mois.

Cependant, il y a peu d'implication du locataire dans la recherche de logement. Le suivi social est effectué par la MDSI.

Hébergement d'urgence

Les conventions avec le camping Bel Air de Lorient et l'hôtel Atena de Créon ont été reconduites jusqu'en 2020.

La Communauté de Communes peut donc proposer deux solutions de relogement à ses concitoyens :

- Un bungalow au camping
- Trois chambres à l'hôtel

Transport de proximité

Une baisse des tarifs de 1,06 % a lieu au 1 er janvier 2016.

Le coût réel d'un trajet est donc de 29,51 € intra CDC (contre 29,83 €) et de 34,67 € hors CDC (contre 35,05 €).

Le budget prévisionnel du CIAS a été établi sur une base de 1370 trajets, soit 47000 € (subventionné à 60% par le Département et plafonné à 28600€).

Portage de repas à domicile

On constate une entière satisfaction des utilisateurs de ce service qui propose des menus de qualité.

Les bénéficiaires ont de bonnes relations avec les livreurs, l'inscription est rapide.

En 2015, ce sont 8380 repas qui ont été livrés sur le territoire. Il y a une forte demande depuis le début de cette année.

Banque alimentaire

Le système de gestion par le CIAS fonctionne bien.

Le nombre de rations distribuées est important. Il était de 2110 en 2014, contre 1880 en 2015.

Cela représente 1009 bénéficiaires, soit plus de 15% de la population de la CDC.

Ce chiffre reste important si on prend en compte le nombres de personnes utilisant l'épicerie solidaire.

Le centre socio culturel

Le travail sur le renouvellement de projet avance, et administrateurs et salariés poursuivent les rencontres avec les conseils municipaux pour le diagnostic des besoins.

La Cabane A Projets fait partie des 5 centres sociaux choisis pour la visite du Président du Département, M. Jean-Luc Gleyse et de ses vices Présidents à l'action sociale.

Permanences du CIAS

En 2015, le CIAS a accompagné 386 personnes, dont 116 nouvelles situations.

Le nombre de rendez-vous par personne a augmenté car les dossiers demandent un suivi à moyen ou long terme.

Parmi les priorités traitées : le logement (dettes de loyers ou énergie, recherche), l'accès aux droits, l'aide alimentaire.

Profil des personnes reçues : de plus en plus de jeunes et beaucoup de personnes de 50/55 ans ainsi que des retraités dont les revenus deviennent insuffisants pour subvenir aux besoins du quotidien.

Un grand nombre d'entre eux sont en invalidité.

11.2 Monsieur le Vice- Président en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance : Jean Louis MOLL

M. le Vice-Président annonce que l'assemblée Générale de l'**association Kaléidoscope** s'est tenue le 2 avril 2016, un problème de trésorerie est apparu, malgré une gestion des plus rigoureuse, il conviendra certainement d'accorder une subvention complémentaire en 2016.

En matière d'accueil Petite Enfance, un questionnaire a été réalisé par les services de la CCC, qui porte sur une enquête concernant les besoins de garde pour les 0-4 ans.

Ce dépliant sera distribué avec le prochain Mag de la CCC mi-avril, et devra être retourné au plus tard le 13 mai 2016, à déposer à la Ribambule, dans les écoles ou les mairies du territoire, ainsi que dans les bureaux de la CCC.

En ce qui concerne la subvention 2016 à **La Ribambule**, une part destinée aux investissements permettra notamment à cette association de s'équiper en matériel destiné aux enfants atteints de handicap.

9 fiches « action » ont été déposées, elles ont toutes été validées par la CAF qui financera à hauteur de 80% pour un budget total d'investissement de 66 668€.

M. le Vice-Président informe qu'une réunion de travail s'est tenue le jeudi 7 avril 2016 avec l'**association LJC** afin d'évoquer le Budget 2016 et le passage en régie. M. CHINZI Pierre, directeur de LJC, a précisé que ce changement de statut fera l'objet d'un avis en Conseil d'Administration. La partie périscolaire apparaît nettement déficitaire aussi un travail est en cours de réalisation pour récupérer des fonds ; la subvention de la CCC afférent à l'investissement permettra à LJC d'acheter un minibus lequel sera également mis à disposition des autres associations du territoire.

Au prochain conseil communautaire le sujet de la modulation du versement de la subvention sera inscrit à l'ordre du jour, l'association ayant des besoins spécifiques de trésorerie à certains moments du calendrier dans l'attente du versement des fonds de la CAF.

M. le Vice-Président indique qu'une **réunion PEDT** s'est tenue le 31 mars 2016, dont la priorité était d'établir un lien avec les enseignants (pour les TAP entre autres) pour cibler nos actions sur le territoire. Les directeurs d'école présents ont été particulièrement actifs.

M. le Vice-Président rappelle que la CCC doit aider les associations à réaliser leurs projets, il convient d'être rigoureux sur les subventions accordées mais également d'être vigilant sur les fonds propres des associations.

11.2 Madame la Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, Sports et Culture : Marie Christine SOLAIRE

Mme la Vice-Présidente indique qu'elle va réunir la Commission **Lecture Publique** afin d'organiser l'inauguration du réseau.

En ce qui concerne les **associations sportives**, Mme la Vice-Présidente a reçu les responsables du club de handball (289 licenciés) et a été contactée par le football club du créonnais :FCC (365 licenciés dont 219 jeunes de moins de 18 ans). Ces deux associations emploient du personnel (1 agent pour chacune de ces associations) sous la forme de contrat aidé, ces contrats aidés arrivent à terme et il convient de réfléchir à la pérennisation de ces emplois. Se pose le problème du financement de ces postes à l'issue de l'aide de l'Etat.

Un autre problème se pose pour le FCC, le mauvais état des infrastructures sportives, M. Jean SAMENAYRE, délégué aux bâtiments et infrastructures communautaires, expose que certains bénévoles envisageraient de quitter le club, ne pouvant pas offrir des conditions optimales d'exercice du football.

Selon M. Jean Louis MOLL ces emplois aidés nous intéressent tant qu'ils sont aidés mais ensuite l'intérêt s'éteint, la CCC doit répondre à l'appel de ces clubs.

Mme la Présidente rappelle que le Créonnais a une richesse : la jeunesse (la CCC a plus de jeunes que la moyenne girondine), il est du rôle des élus de se pencher sur cette question et offrir des services satisfaisants aux administrés. Elle déplore de façon très évidente la gabegie de l'euro 2016 pour lequel l'argent est dépensé sans compter alors que les petits clubs qui pratiquent l'éducation populaire et qui permettent le maintien du lien social ont des moyens insuffisants pour les enfants malgré le formidable travail des bénévoles qui agissent sans compter leurs efforts et leur temps.

Pour autant Mme la Présidente est favorable à aider les associations et à maintenir les activités pour les jeunes et les adolescents, cependant elle encourage vivement les associations à se doter de moyens propres pour combler le déficit qu'elles opposent à la CCC (agir sur le montant des licences par exemple). La question des infrastructures se pose, il va falloir agir, urgence confirmée par M. Daniel COZ et par M. Pierre GACHET. La CLECT devra se prononcer sur ces équipements sportifs. Il faudra également rencontrer les autorités en matière de football pour connaître les arcanes des financements accordés par la fédération française de football.

Mme Nadine DUBOS, Mairie de SAINT LEON effectue la distinction des situations entre le Handball et le FCC qui lui rencontre une double problématique (charges salariales et infrastructures en mauvais état).

11.4 Monsieur le Vice-Président en charge de la Protection de l'environnement et gestion des ordures ménagères : Michel DOUENCE

M. le Vice-Président absent excusé.

11.5 Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique, tourisme et marchés publics : Bernard PAGES

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'avancement des dossiers sous sa responsabilité :

- **SIL :**
 - Dernières validations des communes (90% réalisé), établissement des devis définitifs.
 - planning de pose OK : posé ou en cours de pose : Le Pout, Madirac, Loupes, Baron, Lignan de Bordeaux, Blésignac, La Sauve Majeure
 - Créon : en attente retour de devis signé
- **Tourisme**
 - AGE (modification des statuts) et AGO exercice 2015 le 6/04
- **Développement économique**
 - Dossier Légumes oubliés et Bocal Local (Protocole en cours de négociation avec nouvel acheteur, contacts avec la Safer)
 - Comité de pilotage Développement Economique au PETR (CDC Créonnais seule représentée)
 - Comité Technique Financement OCM (CDC Créonnais seule représentée)
 - En attente des listings des entreprises par commune de la CDC pour mailing sur OCM.
 - RV avec Pdt du CECEM (Club Entreprises le 19/04)
 - Dossier PLACOPLATRE, entreprise située à Sadirac (ce dossier sera présenté ultérieurement)
- **Finances**
 - Commission finances le 24/03 : 2^{ème} passage préparation du budget 2016

11.6 Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et urbanisme : Jean François THILLET

M. le Vice-Président énumère le calendrier des réunions et commissions :

- METROPOLIS le 22 et 24/03/16 : Rencontre avec les communes de la CCC sur le PLUi
- restitution du travail des étudiants du IATU ce jour à l'université : analyse du territoire. Une présentation aura lieu à la CCC le 26 avril 2016.
- METROPOLIS le 29/04/16 : Mise en place du circuit bus sur les communes du territoire, départ à 9h30.
- 27/05/16 : Atelier CAUE sur les divisions parcellaires, restant des places aussi il lance un appel à candidatures.

11.7 Monsieur le Vice-Président en charge de la coordination numérique du territoire, communication et infrastructures communautaires : Nicolas TARBES

M. le Vice-Président est absent excusé.

Les débats étant achevés, Mme la Présidente lève la séance.

Fin de séance 22 H 00